



SYNDIQUE-TOI!

1 800 947-6177 (SANS FRAIS)

SESYNDIQUER@CSN.QC.CA /
CSN.QC.CA/COUCHE-TARD



UN SYNDICAT CSN, C'EST :

UNE ASSOCIATION DÉMOCRATIQUE CONTRÔLÉE
ENTIÈREMENT PAR LES SALARIÉ-ES DE COUCHE-TARD

- Vous éliez vos représentantes et vos représentants ;
- Vous adoptez votre convention collective ;
- Vous prenez toutes les décisions concernant votre syndicat.

UNE ORGANISATION QUI VOUS OFFRE

- des formations ;
- des conseillères et des conseillers syndicaux expérimentés en négociation, mobilisation, communication, syndicalisation, etc. ;
- des avocates, des avocats, des ergonomes, des chercheuses et des chercheurs ;
- du soutien pour l'assurance-emploi, l'assurance parentale, la santé et la sécurité au travail, etc. ;
- de la documentation, de l'information ;
- plusieurs autres services.

La syndicalisation des salarié-es de dépanneurs et l'obtention d'une convention collective négociée dans ce secteur est une première en Amérique du Nord.

Grâce à nous tous, à notre détermination, à notre persévérance et au soutien inconditionnel de la CSN, nous y sommes enfin arrivés! Nous avons une première convention qui nous permettra d'aller de l'avant.

Syndique-toi et joins-toi à nous!

TA DÉMARCHE EST CONFIDENTIELLE.



Fondée en 1921, la CSN est une organisation syndicale qui œuvre pour une société solidaire, démocratique, juste, équitable et durable. À ce titre, elle s'engage dans plusieurs débats qui intéressent la société québécoise. Elle est composée de près de 2000 syndicats. Elle regroupe plus de 300 000 travailleuses et travailleurs réunis sur une base sectorielle ou professionnelle dans huit fédérations, ainsi que sur une base régionale dans treize conseils centraux, principalement sur le territoire du Québec.





SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

DANS LES SIX COUCHE-TARD SYNDIQUÉS

- Tout certificat médical, si exigible, sera payé à 50 % par Couche-Tard ;
- De nuit, aucune tâche ne sera exécutée à l'extérieur ;
- Le suivi psychologique est sans frais à la suite d'un événement grave ;
- Après un vol à main armée, les heures non travaillées seront payées pour le reste du quart de travail.



SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX

DANS LES SIX COUCHE-TARD SYNDIQUÉS

- Création d'une échelle salariale pour chaque titre d'emploi qui permet d'accélérer les augmentations ;
- 2 % d'augmentation chaque année pour celles et ceux qui sont au maximum de l'échelle ;
- Prime de nuit de 2 \$ l'heure ;
- Assurance collective pour les assistantes-gérantes, les assistants-gérants et les préposé-es séniors qui le désirent ;
- Rabais et avantages corporatifs aux employé-es maintenus pour les magasins corporatifs et similaires pour les magasins franchisés.



CONGÉS

DANS LES SIX COUCHE-TARD SYNDIQUÉS

- Trois semaines de vacances pour les salarié-es qui ont plus de quatre ans d'ancienneté ;
- Deux congés mobiles payés avec une année d'ancienneté ;
- Congé pour la naissance ou l'adoption : deux jours payés ;
- Congé pour le décès du conjoint, d'un enfant ou de l'enfant du conjoint : trois jours payés ;
- Congé pour le décès du père, de la mère, du frère, de la sœur, du beau-père, de la belle-mère : deux jours payés.



ORGANISATION DU TRAVAIL

DANS LES SIX COUCHE-TARD SYNDIQUÉS

- Reconnaissance de l'ancienneté pour les rappels au travail, les affichages de poste et le choix des horaires ;
- Congés accordés par ancienneté ;
- Attribution des horaires par ancienneté pour les employé-es à temps partiel ;
- Possibilité pour deux salarié-es d'échanger ou de céder leurs quarts de travail, et ce, avec l'autorisation de l'employeur ;
- Pas de caméras braquées sur les employés : les enregistrements vidéo et audio de la surveillance électronique de Couche-Tard ne peuvent servir qu'à prévenir le vol ou la fraude.

